

Délibération n°D20230054

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

**ILOT BOURBARRAUD - ACCORD DE LA COMMUNE SUR LA CESSION
D'UNE EMPRISE IMMOBILIÈRE RUE MOUNET SULLY
PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE-AQUITAINE (EPFNA)
AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ 3FB IMMO**

VU l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux actions ou opérations d'aménagement conduites par des personnes publiques ;

VU la délibération n°D20170140 en date du 21/12/17 autorisant la signature d'une convention opérationnelle d'action foncière intervenue le 09/01/18 entre la Ville de BERGERAC, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) ;

VU la délibération n°D20190129 en date du 18/01/19 portant sur la procédure de déclaration d'utilité publique pour les parcelles formant l'îlot BOURBARRAUD, remis à l'EPFNA dans le cadre de la convention susvisée ;

VU les délibérations n°D20220010 en date du 03/02/22 et n°D20230028 et n°D20230029 en date du 30/03/23 portant sur le volet financier de cette opération ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot BOURBARRAUD, l'EPFNA a fait des acquisitions d'immeubles fléchés au titre d'une opération d'ensemble pour un montant total de 292.168,73€ ;

CONSIDÉRANT que l'EPFNA a trouvé un acquéreur (la société 3FB IMMO) pour l'un des immeubles donnant sur la rue Mounet Sully (accueillant anciennement le magasin de sport « Les Olympiades ») ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est non attenant au cœur de l'îlot inclus à l'appel à projet fonds friche ;

CONSIDÉRANT que la société 3FB IMMO représentée par M. BARTALOU prévoit la rénovation complète de l'immeuble dénommé « les Olympiades » avec la création d'une cellule commerciale en rez-de-chaussée et d'appartements dans les étages ;

CONSIDÉRANT que la procédure de cession par l'EPFNA prévoit une validation en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** la cession par l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) au profit de la société 3FB IMMO représentée par M. BARTALOU, de l'immeuble dénommé les Olympiades situé 13 rue Mounet Sully à BERGERAC et cadastré sous la référence DN 07 pour 77m² au prix de 110 000€ TTC décomposé comme suit :
 - acquisition : 107 197,51€ ;
 - frais d'actes et d'huissiers : ... 2 335,41€ ;
 - TVA sur marge : 467,08 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette validation.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023
et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD